

Note du gouvernement soviétique au sujet du traité franco-allemand (5 février 1963)

Légende: Le 5 février 1963, l'Union soviétique adresse aux gouvernements français et allemand une note faisant part de sa désapprobation au sujet de la signature du traité franco-allemand du 22 janvier 1963.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne. Questions diverses. Traité franco-allemand du 22 janvier 1963, AE 15449.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_gouvernement_sovietique_au_sujet_du_traite_franco_allemand_5_fevrier_1963-fr-fb3af569-bed9-404d-b55e-f69f3cf55ee4.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Note du gouvernement soviétique au gouvernement français en date du 5 février au sujet du traité franco-allemand du 22 janvier 1963

Le Gouvernement de l'U.R.S.S. estime nécessaire de faire au Gouvernement français la déclaration suivante.

L'Union Soviétique, en tant qu'État assumant avec d'autres grandes Puissances une responsabilité particulière pour le maintien de la paix générale et, en vertu de sa situation en tant que Puissance ayant reçu la capitulation sans condition de l'Allemagne hitlérienne et ayant des droits et des obligations définis par les accords quadripartites entre alliés, ne peut pas laisser de côté le traité franco-Ouest allemand de coopération signé le 22 Janvier 1963 à Paris. La teneur de ce traité montre qu'il met en forme l'étroite alliance politico-militaire de la France et de l'Allemagne occidentale, ayant pour buts de renforcer la tension internationale et de saper la paix et la sécurité des peuples, avant tout en Europe.

Pour l'Union Soviétique, la paix et la sécurité en Europe ne sont point des concepts usuels derrière lesquels, comme cela est souvent le cas chez certains hommes d'Etat des pays de l'Europe occidentale, il n'y a rien en dehors d'un tribut verbal aux exigences des masses populaires. Non, pour l'Union Soviétique, la sécurité en Europe est inséparable, aussi bien de sa propre sécurité que de la sécurité du monde entier. La lave brûlante des guerres mondiales qui ont éclaté au centre de l'Europe s'est répandue sur d'autres continents et jamais elle n'a épargné la Russie, l'Union Soviétique.

Le Gouvernement de la France connaît parfaitement l'attitude du Gouvernement soviétique à l'égard de la cause de la sauvegarde de l'indépendance des peuples européens et de l'éloignement de la menace d'une guerre balistico-nucléaire, cause dont le premier et le principal garant consiste à ne pas permettre la renaissance du militarisme allemand. La position du Gouvernement soviétique dans cette question a été expliquée personnellement par le Chef du Gouvernement soviétique, Nikita Sergueievitch KHROUCHTCHEV, au cours des rencontres avec le Président de la République française, le Général de GAULLE, au printemps de 1960. Il y a eu alors un échange de vues, large et franc, sur la situation en Allemagne, au cours duquel les deux Gouvernements ont été d'accord pour considérer que la solution de la question allemande par des négociations sur une base concertée aurait une grande importance pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier.

Comme dans le passé, l'Union Soviétique s'en tient fermement aujourd'hui aux principes et aux buts qui ont été forgés dans le creuset de la guerre commune contre l'Allemagne hitlérienne des peuples soviétique, anglais, américain, polonais, tchécoslovaque, français, yougoslave et de beaucoup d'autres. Exprimant la volonté des peuples qui ont forcé sur les genoux les agresseurs hitlériens, les Gouvernements de l'Union Soviétique, des Etats-Unis, de l'Angleterre, auxquels s'était jointe la France, ont assumé à la fin de la guerre, un engagement solennel: extirper le militarisme allemand et le nazisme, empêcher pour toujours leur renaissance et prendre toutes les mesures pour que l'Allemagne ne menace plus ses voisins, ni le maintien de la paix dans le monde entier. Le traité politico-militaire franco-Ouest allemand est un outrage direct à ces obligations. La signature de ce traité, précisément à la veille du vingtième anniversaire de la grande victoire de la Volga sur l'armée hitlérienne, victoire qui a marqué pour la France le commencement de l'aube de la Libération, souligne seulement le fait que le Gouvernement français, aux yeux de tous, se détache des idéals qui avaient inspiré les peuples de la coalition anti-hitlérienne dans la lutte contre l'ennemi commun.

Il est vain de chercher dans le traité franco-Ouest allemand des dispositions ayant pour but de contribuer à la solution des problèmes internationaux importants qui émeuvent l'humanité, tels que le désarmement, un règlement de paix allemand, la non-dissémination de l'arme nucléaire, etc... Il ne s'y trouve absolument rien de semblable; en revanche, saute aux yeux le contenu militaire des clauses de ce traité. Des dispositions spéciales prévoient un travail en commun pour les projets d'armements et pour l'organisation de leur financement, la coordination de l'activité des instituts de recherches militaires, l'échange de professeurs et d'élèves des établissements d'enseignement militaire et même l'envoi d'un pays à l'autre d'unités militaires entières. Un calendrier a été établi pour les rencontres régulières des Ministres de la Défense et des Chefs d'Etat-Major des deux pays.

A quel point les auteurs du traité veulent cimenter étroitement en un seul ensemble les forces armées de la France et de l'Allemagne occidentale, après avoir placé cette machine militaire unifiée sur la voie de la préparation en commun de la guerre, résulte du fait qu'est prévue l'élaboration d'une stratégie et d'une tactique commune en vue de rapprocher les doctrines militaires des deux pays. Le contenu de cet article mérite qu'on s'y arrête.

Que représente en soi la doctrine militaire de la R.F.A. qui aura désormais un dénominateur commun avec la doctrine militaire française ?

Il ne faut pas beaucoup de travail pour apercevoir, sur la base des déclarations officielles des représentants de la R.F.A., que l'alpha et l'oméga de cette doctrine est l'orientation vers le déclenchement de la guerre totale thermo-nucléaire et vers l'implication dans cette guerre, aux côtés de la R.F.A., des principaux membres de l'O.T.A.N. La pointe de cette doctrine est dirigée contre l'Union Soviétique et les autres peuples pacifiques. Le but de la guerre projetée est la satisfaction des prétentions territoriales de la R.F.A., le rétablissement des frontières du Reich hitlérien. Comme seule méthode pour éviter l'anéantissement dans une telle guerre de l'Etat de l'Allemagne de l'Ouest, disposant d'un territoire relativement petit et situé à l'extrême pointe de la limite avec les pays socialistes, la doctrine propose le déclenchement-éclair des opérations militaires, avec l'emploi de toutes les catégories d'armes de destruction massive. Même dans cette hypothèse, le Gouvernement soviétique considère nécessaire d'attirer l'attention sur l'entière inconsistance et le caractère aventureux de cette doctrine du seul point de vue militaire.

Les généraux allemands ont toujours considéré que les doctrines et les plans de guerre élaborés dans les arcanes de l'Etat-Major général allemand constituaient le dernier mot de la stratégie militaire et des calculs tactiques. Et, bien que l'Histoire se soit à plusieurs reprises cruellement moquée d'eux, ceux qui sont sortis indemnes d'une défaite complète sont retombés de nouveau dans leurs vieux errements, justifiant dans leur mémoire leurs fautes de calcul et leurs crimes. Mais si le "plan Schlieffen" a mené l'Allemagne à Versailles, si la doctrine du "Blitzkrieg" et de la "guerre totale" s'est révélée comme étant la voie vers d'innombrables cimetières de soldats et officiers allemands et vers la capitulation sans conditions, alors la doctrine orientée vers le déchaînement d'une guerre thermo-nucléaire mondiale ne peut avoir qu'une seule finale : consumer dans la fournaise de la guerre atomique ceux qui s'appêtent à l'allumer.

Il est légitime de poser la question : est-ce que le Gouvernement français, cimentant par sa signature le traité franco-Ouest allemand, ne connaît pas l'essence de la doctrine militaire de la R.F.A.; des buts des politiciens et des militaires revanchistes qui sont à la base de cette doctrine. Une telle hypothèse est manifestement exclue. Cela veut dire qu'il n'y a plus qu'une seule conclusion à tirer, à savoir que le Gouvernement français, s'engageant vers une entente avec les forces revanchistes de l'Allemagne occidentale, se prépare à ce que l'arme française se trouve aux côtés de la Bundeswehr au moment où la doctrine militaire agressive des militaristes de l'Allemagne de l'Ouest quittera les coffres-forts pour les champs de bataille. Cela veut dire qu'il veut que les Français se battent pour la révision des résultats de la seconde guerre mondiale et qu'ils soient couchés dans la tombe par suite des efforts des revanchistes de l'Allemagne de l'Ouest en vue d'entreprendre une nouvelle marche vers l'Est.

On affirme parfois que la France, à ce qu'on dit, tiendra en lisière les militaristes et les revanchistes Ouest-allemands. Mais une telle question ne se règle pas seulement par des souhaits : elle dépend des possibilités réelles, économiques ou autres, dont disposent l'un et l'autre Gouvernements. La situation se développe dans une direction telle que l'Allemagne occidentale acquiert des possibilités toujours plus grandes pour attirer ses alliés dans des aventures militaires, même si personne en France ne le souhaitait. Le Gouvernement soviétique ne dit pas cela pour le plaisir de parler, mais parce qu'un danger aussi terrible existe effectivement.

Dans l'appréciation des traités qui instituent des alliances militaires agressives, l'important n'est pas seulement ce qui y est expressément écrit. Cela s'applique pleinement au traité entre la France et l'Allemagne.

Ce n'est pas sans raison que, même dans les capitales des Etats de l'O.T.A.N., l'attention a été attirée par le fait que le traité élude complètement la question des limitations imposées à la R.F.A. dans le domaine des armements nucléaires. Pourtant, à l'époque des préparatifs en vue de la conclusion des accords de Paris de 1954, et également par la suite, le Gouvernement français a déclaré à plusieurs reprises que ces accords établissaient des limites déterminées aux armements Ouest-allemands et, en ce sens, prenaient soi-disant en considération les intérêts de l'Union Soviétique en tant que Puissance qui avait signé la capitulation sans condition de l'Allemagne. Alors déjà, le Gouvernement soviétique n'avait pas été d'accord avec de telles déclarations apaisantes et en avait indiqué le caractère fallacieux. Mais, maintenant, même ces limitations étriquées et totalement insuffisantes sont l'une après l'autre jetées par-dessus bord pour complaire aux exigences croissantes des revanchistes et des militaristes de la R.F.A. Dans les Accords de Paris, il y avait aussi des dispositions concernant le contrôle des armements Ouest-allemands. Toutes sont restées sur le papier et seulement sur le papier.

Comment comprendre que la France s'oppose au règlement de paix allemand et en même temps tend, en fait, à supprimer tous les obstacles au réarmement sans frein et surtout à l'attribution d'armes nucléaires à la Bundeswehr ? Comment comprendre la Déclaration du Président de la France, lors de sa conférence de presse du 14 Janvier, selon laquelle l'Allemagne occidentale doit décider elle-même quel armement elle veut avoir et quelle politique de défense elle mènera ? Il en ressort que le Gouvernement de la France s'arroge illégalement le droit de permettre à l'Allemagne occidentale de décider elle-même si elle s'armera avec des engins nucléaires ou non, et tout ceci s'accompagne de déclarations sur la concordance de la politique de la France et de la R.F.A. dans le domaine militaire et suivant lesquelles la France continuera ses essais d'armes nucléaires.

Si tel est le credo de la politique étrangère de la France dans les affaires européennes, on se demande ce que valent les déclarations du Gouvernement français au sujet de son attachement à la cause de la diminution de la tension en Europe.

Le Gouvernement soviétique considère nécessaire de déclarer que l'accès de la Bundeswehr à l'arme nucléaire – quelle qu'en soit la voie et, à l'heure actuelle, en Occident, on examine de façon très poussée précisément la question de cette voie d'accès - signifierait une détérioration très sérieuse de la situation en Europe. Quel que soit le chemin par lequel les armes atomiques tomberaient aux mains de la Bundeswehr, directement ou indirectement, cela serait considéré par l'Union Soviétique comme une menace immédiate à ses intérêts nationaux vitaux, et l'obligerait à prendre immédiatement les mesures nécessaires que lui dicterait une telle situation. Personne ne doit avoir le moindre doute sur la résolution de l'Union Soviétique d'utiliser les droits qu'elle tire de sa victoire sur l'Allemagne, victoire qui lui a coûté des millions de vies humaines, et de son engagement solennel de ne pas permettre le renouvellement d'une agression allemande.

On ne peut non plus manquer de prêter attention aux dispositions du traité franco-allemand d'après lesquelles toutes les décisions sur tous les problèmes internationaux importants, y compris les relations entre l'Est et l'Ouest, seront prises par le Gouvernement français après consultation du Gouvernement de la R.F.A. "afin de parvenir dans la mesure du possible à des positions analogues".

En s'écartant de la sorte du langage commun aux Etats qui consacrent leurs forces au service de la paix, en entrant en désaccord avec une série d'Etats occidentaux qui s'en tiennent à une ligne plus réaliste dans les affaires internationales, la France a désormais l'intention de parler la même langue que ceux pour lesquels la revanche, l'intensification des armements et le déchaînement de la "guerre froide" constituent le premier commandement de la politique étrangère.

Il est clair que l'union, sur une plateforme commune, des lignes de politique étrangère de la France et de l'Allemagne est une chose qui n'est nullement fortuite. Est-il vraiment difficile de découvrir une "affinité élective" entre les militaristes et les revanchistes de Bonn qui ne songent qu'à l'agression et à la guerre froide et entre les forces militaristes de France qui furent en leur temps les organisatrices de l'intervention et de la guerre contre l'Union soviétique et conclurent à Munich un accord avec les agresseurs ?

On sait aussi qu'au moment de la très dangereuse crise dans la région de la Mer des Caraïbes, le

Gouvernement qui s'est prononcé le plus bruyamment de tous contre un règlement de cette crise sur la base d'une position raisonnable et d'un compromis mutuellement acceptable a justement été le Gouvernement de la R.F.A. qui met sur pied une division après l'autre et peu à peu se rapproche furtivement du tableau de commandement des armes atomiques de l'OTAN.

Déjà dans le traité franco-allemand lui-même se reflète l'appui de la France aux visées agressives de Bonn. Comment peut-on interpréter autrement l'inclusion dans le traité d'une disposition spéciale selon laquelle son application s'étend à Berlin-Ouest bien qu'il existe des accords interalliés d'où il résulte clairement que l'Allemagne occidentale ne possède aucun droit à Berlin-Ouest. Le Gouvernement français est partie à ces accords. Et le Gouvernement français déclarait encore à la Conférence de Genève en Mai 1959 que "le territoire de Berlin-Ouest ne fait pas partie du territoire de la République Fédérale" et "ne doit pas être lié à celui-ci". Maintenant, cependant, le Gouvernement français rivalisant presque avec les revanchistes ouest-allemands, s'efforce d'aggraver la tension autour de Berlin-Ouest.

Il n'y a évidemment aucun fondement à vouloir présenter la position de l'Union soviétique comme si l'URSS se prononçait d'une façon générale contre de bonnes relations mutuelles entre la France et la R.F.A. L'Union Soviétique voudrait elle-même avoir de bonnes relations avec l'Allemagne occidentale comme avec les autres Etats de l'Ouest et fait pour cela tout ce qui dépend d'elle. Elle serait la première à se féliciter si le Gouvernement français, en conformité avec ses obligations d'alliance de l'après-guerre, utilisait ses liens avec le Gouvernement de la R.F.A. pour aider l'Allemagne occidentale à entrer effectivement dans la famille des Etats qui vivent dans l'intérêt de la paix et de la coopération internationale. Le rapprochement de la France et de la R.F.A. sur une telle base ne pourrait susciter chez personne de reproches, du fait qu'il serait dans l'intérêt de la sécurité européenne commune, dans l'intérêt du renforcement de la paix. Toutefois, l'alliance franco-Ouest allemande n'est en aucune façon la poignée de main de l'amitié de deux peuples voisins, mais une étape dangereuse sur la voie du renforcement de la tension en Europe, sur la voie de la préparation à la guerre.

Qui donc, si ce n'est le Général de GAULLE, a attiré plus d'une fois l'attention sur la menace d'une renaissance du danger allemand ? Le 12 Novembre 1953, il déclarait dans une conférence de presse : "A l'heure actuelle, s'efforçant de créer des divisions, des escadrilles, et racontant qu'un beau jour ils auront la bombe atomique, ils (les Allemands) prétendent en même temps que leurs prétentions ont un caractère purement pacifique et qu'ils espèrent sans livrer de bataille reprendre leur mouvement en avant". On ne peut nier la perspicacité de ce jugement. Il y a plus longtemps encore, en Juillet 1946, le Général de GAULLE avouait : "Quelles que soient ses épreuves, l'Allemagne reste l'Allemagne, que le démon de la guerre pourrait un jour séduire à nouveau si on lui donnait la chance de retrouver sa grandeur en unissant son ambition avec l'ambition d'un autre".

Comment donc le Gouvernement français peut-il aujourd'hui donner cette chance aux revanchistes ouest-allemands ? S'il en est ainsi, et le traité politico-militaire entre la France et la R.F.A. ne laisse pas de doute à ce sujet, une question légitime se pose : est-ce que tout cela ne conduit pas à ce que la France, se trouvant à la remorque de la politique revanchiste de Bonn, soit entraînée, et peut-être plus vite que l'on ne le croit à Paris, dans une guerre contre les pays avec lesquels elle se trouvait au moment de ses épreuves les plus dures et qui ont combattu à ses côtés contre l'esclavage fasciste ?

Sans doute est-ce l'affaire de la France elle-même, comme de tout autre pays, que de choisir ses amis. Mais, lorsque le choix du Gouvernement français tombe sur ceux qui appellent l'Union Soviétique leur "ennemi N° 1", leur "ennemi mortel", simplement parce que l'Union Soviétique est pleinement résolue à ne pas permettre le déclenchement d'une nouvelle agression allemande et parce qu'elle poursuit une politique de paix entre les peuples, alors on aperçoit clairement ce qu'une telle "amitié" signifie et ce vers quoi elle tend.

Les auteurs et les défenseurs du traité et, d'une façon générale, des initiatives tendant à l'alliance avec les revanchistes allemands, s'efforcent de présenter cette affaire comme si la question qui se posait était celle de l'amitié ou de la haine entre la France et l'Allemagne de l'Ouest. En réalité, ce n'est pas cette question qui se pose - l'amitié ou la haine - mais la question de savoir dans quel sens ce traité fera évoluer les événements en Europe, et pas seulement en Europe : dans le sens de la guerre ou dans le sens de la paix. Ce qui est fait

actuellement, est fait au nom de la guerre, et d'une guerre exterminatrice, thermo-nucléaire.

Les pages de la presse française et ouest-allemande sont remplies des déclarations des personnalités officielles des deux pays selon lesquelles une prétendue ère de "réconciliation" s'instaurerait entre la France et l'Allemagne, ou plus exactement entre la France et cette partie de l'Allemagne qu'est la R.F.A. Mais, en prononçant de telles déclarations, ces personnalités ne font que jongler avec les idées. Personne n'élèvera d'objection contre la réconciliation entre des pays qui furent ennemis dans une guerre. Mais lorsque l'on parle de réconciliation, même d'une réconciliation véritable, si en fait on l'accomplit au détriment de la cause de la paix en Europe, et en encourageant les penchants agressifs contre d'autres Etats, ces autres Etats ne peuvent être d'accord avec une telle politique. S'il est question cependant de réconciliation entre la France et la R.F.A., d'une réconciliation authentique dans l'intérêt de la paix, un tel objectif exige que l'on procède autrement : que l'on cherche à renforcer la sécurité des deux pays en diminuant la tension internationale, en réglant les litiges internationaux à la table des négociations, en instaurant des rapports de confiance et de coopération entre tous les pays d'Europe indépendamment de leur système social.

Comment peut-on enfin prendre pour argent comptant la prétention de parler pour le peuple allemand alors que l'un des Etats allemands - la République Démocratique Allemande - a condamné sévèrement et justement le traité franco-Ouest allemand comme constituant un complot contre la cause de la paix et de la détente internationale.

Si le Gouvernement français voulait construire un véritable pont d'amitié entre les peuples français et allemand, il partirait du fait de l'existence de deux Etats allemands et il ne pourrait pas ne pas unir ses efforts avec ceux de l'Union Soviétique et des Gouvernements d'autres pays qui cherchent à tirer un trait définitif sous la seconde guerre mondiale au moyen de la conclusion d'un traité de paix allemand et de la normalisation sur cette base de la situation à Berlin-Ouest.

Tout le contenu du traité franco-Ouest allemand, de même que les actes des Gouvernements de la France et de la R.F.A. dans le domaine militaire et dans le domaine international, ne font que renforcer le Gouvernement soviétique dans la conviction que la France et la R.F.A., conjointement, ouvrent les voies à une course aux armements encore plus intense et à une dissémination plus grande encore de l'arme atomique sur la terre avec toutes les conséquences dangereuses qui en découlent.

Le traité sur la coopération franco-Ouest allemande n'est pas simplement un traité qui régularise les rapports entre deux Etats voisins. On ne se trompera pas en disant qu'il est à sa manière un bélier destiné à porter des coups à l'édifice de la paix européenne, qui même sans cela n'a déjà pas de fondations très solides. Le 22 janvier à Paris, ce n'est pas un traité de paix qui a été signé, mais un traité de guerre. Aussi, il n'est pas de peuple, ni de Gouvernement conscient de ses responsabilités pour l'avenir de l'Europe qui puisse ne pas élever la voix pour avertir et protester contre la politique extrêmement dangereuse que ce traité a engendrée.

On ne peut prendre au sérieux les tentatives faites pour justifier la création d'une alliance militaire entre la France et l'Allemagne de l'Ouest par l'idée qu'en conséquence de cette union les pays européens ou la prétendue petite Europe se renforceront. Les alliances militaires et la course aux armements sont des armes à double tranchant et elles n'augmenteront pas les forces des pays de l'Europe de l'Ouest.

A notre époque, ce serait faire preuve de myopie et se conduire de la façon la plus dangereuse que d'édifier la politique des Etats en partant de l'idée que leurs forces et leur grandeur ne sont déterminées que par la hauteur des montagnes d'armement qu'ils ont accumulées. Non, les Etats européens, comme tous les autres Etats, deviendront d'autant plus forts en face du principal danger suspendu au-dessus de l'humanité - la menace d'une guerre thermo-nucléaire - que seront plus rapidement éliminés les foyers de tension et de conflits internationaux, que s'accroîtra la confiance dans les rapports mutuels entre les Etats européens, et que s'élargira leur coopération sur le terrain des actions pacifiques. C'est précisément à une telle coopération, à un développement dans toutes les directions du potentiel pacifique des peuples, à un élargissement sans obstacle d'un commerce mutuellement profitable, à un échange de valeurs matérielles et spirituelles que convie constamment le Gouvernement soviétique.

Etant donné cependant que les dirigeants français et ouest-allemands veulent de toute évidence que l'Europe vive dans la situation de deux camps militaires hérissés chacun de fusées de combat pointées contre l'autre, dans ces conditions l'Union Soviétique, conjointement avec tous ses alliés - les pays du camp socialiste - sera obligée de tirer les conséquences nécessaires et de prendre de nouvelles mesures pour la consolidation de sa capacité générale de défense. L'Union Soviétique n'a pas d'autre choix lorsque l'on s'arme contre elle et ses alliés, que de répondre par des mesures appropriées.

Le Gouvernement soviétique est profondément convaincu que la solution de la crise des Caraïbes, qui a découvert à l'humanité toute la profondeur du danger qu'il y a à laisser encore en suspens d'importants problèmes internationaux non résolus, met à l'ordre du jour avec une grande acuité la recherche d'un accord sur la conclusion d'un traité de paix allemand et la normalisation sur cette base de la situation à Berlin-Ouest, l'arrêt des expériences atomiques, la non-dissémination de l'arme nucléaire, le désarmement général et complet. Ni les ententes militaires, ni les tentatives faites pour changer le cours de l'évolution des rapports internationaux ne contraindront l'Union soviétique à laisser tomber l'étendard de la lutte pour la coexistence pacifique et pour la paix, dont la consolidation doit constituer aujourd'hui plus que jamais le souci commun de tous les Etats et de tous les peuples.

Moscou, 5 Février 1963